

*Initiatives ministérielles***LOI SUR LA TABLE RONDE NATIONALE SUR
L'ENVIRONNEMENT ET L'ÉCONOMIE**

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Gerry Weiner (au nom du ministre de l'Environnement) propose: Que le projet de loi C-72, Loi constituant la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur Ressources naturelles.

• (1550)

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer à un débat sur le projet de loi C-72, Loi constituant la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie.

Je dirai simplement que nous attendons depuis quel temps déjà cette occasion et je suis heureux qu'elle se présente aujourd'hui. Je crois qu'il s'agit là d'une excellente initiative. Vous le savez, monsieur le Président, la Table ronde a, à toutes fins utiles, été constituée et le projet de loi viendra lui donner la reconnaissance officielle qu'elle mérite à juste titre.

Je sais que d'autres députés veulent prendre la parole, aussi je serai très bref.

Ce projet de loi suscite chez nous quelques inquiétudes. En gros, il peut donner l'impression que le gouvernement est déterminé à s'occuper de certains problèmes environnementaux auxquels est confronté le Canada, et je pense qu'il pourrait justement ne s'agir que d'une impression. Nous espérons que ce n'est pas le cas. Nous espérons que ce projet de loi ne fait que préparer le terrain pour d'autres mesures qui iront plus loin. Si nous regardons le peu de cas que l'on fait au Canada des évaluations environnementales de certains grands projets du secteur des ressources, nous pouvons nous demander à quel point le gouvernement est sérieux.

Je dirai aujourd'hui que nous appuyons le projet de loi C-72 avec un certain enthousiasme. J'attends avec impatience les discussions qui auront lieu devant le comité.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je ne pourrai pas être aussi brève, j'en ai bien peur. Nous avons un certain nombre de choses à dire au sujet de ce projet de loi, mais nous tenons à réaffirmer que nous l'appuyons. Nous appuyons particulièrement le travail de la Table ronde.

Parallèlement, nous devons exprimer certaines préoccupations dont nous ferons part au comité au sujet de l'indépendance de la Table ronde, puisqu'elle sera maintenant constituée en vertu de la loi. Plusieurs organismes autonomes formés pour donner des avis indépendants

aux Canadiens, ainsi qu'au gouvernement et au Parlement ont vu leur indépendance remise en question. Dans certains cas, ils ont même été éliminés parce que le gouvernement n'était pas absolument heureux des opinions que ces organismes avaient émises. Ce fut le cas du Conseil économique du Canada, du Conseil des sciences du Canada et de nombreux autres qui ont fait l'objet de débats approfondis à la Chambre.

Comme je le disais, je tiens à faire l'éloge de la Table ronde pour l'excellent travail qu'elle a accompli sur certains points, notamment le rôle de coordination qu'elle a assumé dans le rapprochement des tables rondes provinciales. Elle a ainsi contribué aux échanges d'idées entre des organismes environnementaux, des entreprises commerciales et des syndicats de partout au Canada, ainsi que de nombreux autres éléments de la société canadienne, sur la question pressante du développement durable qui touche tellement de domaines. Sur ce chapitre, la Table ronde a fait un travail extrêmement valable et a posé les jalons de ses futurs travaux, monsieur le Président.

Elle a déjà publié d'excellents rapports, et d'autres sont en préparation. Il n'y a aucun doute que son rapport sur le rôle du Canada au Sommet de la Terre, qui s'est tenu au Brésil, a grandement facilité la participation des organisations privées, ainsi que des organismes gouvernementaux et des parlementaires.

Je remarque aussi l'important travail qu'elle a effectué sur l'agriculture écologique. Elle surveille les nouvelles pratiques commerciales et l'influence qu'elles peuvent avoir sur l'environnement et sur nos objectifs de développement durable. Elle poursuit également des travaux sur les échanges commerciaux, l'environnement et la concurrence. Enfin, son plus récent rapport traitait de l'imposition des terres sensibles à l'équilibre écologique.

Dans l'ensemble, la Table ronde évalue les mesures que le gouvernement pourrait prendre pour faire respecter l'environnement, mais elle s'occupe aussi de trouver des moyens de dissuasion efficaces qui pourraient vraiment amener les gens à faire ce qu'ils doivent faire.

• (1555)

La Table ronde joue un rôle essentiel, si nous voulons apporter les changements qui s'imposent dans la façon dont nous fonctionnons en tant que société et en tant que gouvernement afin de disposer demain des ressources dont nous aurons besoin et de faire en sorte que, tout en profitant de notre prospérité, nous protégeons l'écosystème si fragile dont nous avons besoin pour vivre.